

Appel à projet 2012 Préservation de l'autonomie et du lien social

La CARSAT Normandie diffuse un appel à projet pour l'ensemble des actions réalisées sur l'année 2012

Objectifs de l'appel à projet :

La politique d'action sociale de la CARSAT Normandie a pour but de favoriser la PREVENTION de la perte d'autonomie des retraités relevant des GIR 5 et 6, socialement fragilisés, notamment en raison de leur âge, de leur isolement social et de leurs conditions de vie en leur proposant une offre de services diversifiée basée sur un accompagnement individualisé pour « mieux vieillir ».

A travers cet appel à projet, la CARSAT Normandie renforce sa politique d'action sociale en facilitant l'accès à des actions et à des ateliers spécifiques permettant de prévenir la perte d'autonomie (mémoire, prévention des chutes, malnutrition, isolement), et en participant à leur financement.

Les destinataires de l'appel à projets :

Les dossiers peuvent être instruits et adressés par des **structures à but non lucratif** (associations ou structures publiques) dont les équipes porteuses font apparaître des compétences nécessaires à la réalisation du projet ou pouvant faire appel à des compétences extérieures.

L'aide maximale CARSAT est égale à 50% du budget du projet. Elle est attribuée sous forme d'une subvention de fonctionnement et/ou d'investissement. Son versement s'effectuera en deux échéances, soit 80% au démarrage de l'action et 20% sur production d'un bilan pour les subventions supérieures à 1 000€.

Cette subvention doit permettre de prendre en charge les frais inhérents au démarrage du projet.

Comment Participer :

Obligations :

Les projets devront :

- s'adresser aux personnes retraitées du régime général se situant dans les GIR 5 et 6 de la grille AGGIR,
- avoir l'appui si possible des collectivités locales
- bénéficier de co-financements
- prévoir des indicateurs de résultats quantitatifs et qualitatifs pouvant faire l'objet d'un suivi au cours de la mise en œuvre du projet

Ne pourront être retenus les projets :

- s'adressant à un public trop restreint
- commencés avant le dépôt du dossier
- dont le dossier serait incomplet

Présentation du projet :

Les promoteurs présenteront impérativement leur demande par le biais du dossier formulaire cerfa n°12156*03 « demande de subvention » téléchargeable sur le site :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12156.do

Aucune décision ne pourra faire l'objet de recours ou de procédure d'appel.

Dépôt des dossiers de candidature :

Les dossiers doivent être adressés complets à la CARSAT pour le **29 février 2012**

Les dossiers parvenus hors délais seront éventuellement étudiés en fin d'exercice, en fonction de l'enveloppe de crédits disponible

❗ Pièces exigées pour l'instruction du dossier : à joindre impérativement en complément de la liste mentionnée page 13 du formulaire « cerfa » :

- Lettre adressé à Monsieur le Directeur de la Carsat Normandie précisant le montant de la subvention demandée (papier ou mail)
- Les justificatifs des subventions sollicitées et/ou attribuées auprès des autres financeurs
- Les Devis, en cas d'acquisition de matériel
- Attestation originale de l'URSSAF précisant que le demandeur est à jour du versement de ses cotisations sociales (si composé uniquement de bénévoles, le préciser)
- Si le demandeur est une association : copie de la déclaration au J.O
- Le promoteur pourra, s'il le souhaite, joindre tout document annexe permettant d'illustrer son projet (note documentaire détaillée par exemple). La fourniture de cette annexe ne le dispensera cependant pas du remplissage de la fiche de description de l'action du dossier (fiche 3.1).

❗ Les budgets figurant dans le formulaire « cerfa » (pages 5 et 10) devront être datés et signés

Contacts :

Céline MONPATE ☎ 02.35.03.59.22

Sophie NOBLET ☎ 02.35.03.48.54

CARSAT NORMANDIE
Cellule Etude Coordination Promotion Action Sociale
AVENUE DU GRAND COURS
76028 ROUEN CEDEX

celine.monpate@carsat-normandie.fr

sophie.noblet@carsat-normandie.fr